

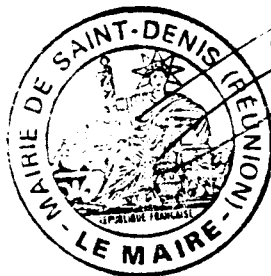
RAPPORT N° 92/4-37
au Conseil Municipal

OBJET

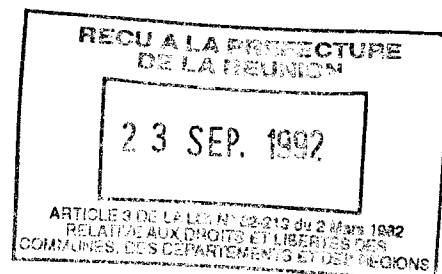
DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME /
SYNDICAT D'INITIATIVE

Suite à la vacance du poste occupé par Monsieur Georges BOISSIER au
Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme / Syndicat d'Initia-
tive, je vous demande de procéder à la désignation d'un nouveau repré-
sentant de notre assemblée pour siéger au sein de cet organisme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/4-37
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME /
SYNDICAT D'INITIATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-37 du Maire, présenté par Michel CHAN-LIAT, Adjoint ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
PAR VOTE A BULLETINS SECRETS

Désigne un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative, à savoir : Monsieur Daniel TOUSSAINT, Adjoint.

Les résultats du vote se sont établis comme suit :

Nombre total de bulletins	36,
Bulletins nuls et blancs	9,
Nombre de suffrages exprimés	27,
Nombre de suffrages obtenus	27.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP, 1992



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

